



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 7 février 2023

Mobilisation régionale pour le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

La Préfète du Loiret a organisé ce mardi 7 février, dans les locaux de l'entreprise John DEERE, une réunion d'information en présence de représentants des réseaux consulaires et des organisations professionnelles et de branches sur l'offre de service proposée aux entreprises en matière de recrutement, d'intégration et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de <u>l'évènement promu par la ministre</u> déléguée chargée des Personnes handicapées à l'occasion de l'anniversaire de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits des personnes handicapées.

Il y a en effet urgence à agir en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées, car celles-ci subissent un taux de chômage deux fois plus important que l'ensemble des demandeurs d'emploi. Plus de 15 000 demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés étaient inscrits à Pôle emploi en Centre-Val de Loire fin décembre 2022, dont près de la moitié depuis plus d'un an.

Par ailleurs, et malgré une obligation d'emploi datant de 1987, qui est de 6% pour les entreprises de plus de 20 salariés, ce taux est de 3,9% dans notre région.

Il convient donc de lutter contre les idées reçues ; de mieux faire connaître les aides financières existantes et l'accompagnement individualisé dont chaque employeur peut bénéficier pour l'aider à recruter ou à maintenir dans l'emploi une personne en situation de handicap.

Enfin, face à la tension du marché du travail, les entreprises doivent se distinguer et valoriser leurs actions en matière de responsabilité sociétale (RSE). Proposer à ses salariés un environnement de travail inclusif fait partie de ces marqueurs positifs.

Un lieu unique d'accompagnement pour le recrutement

Cap emploi et Pôle emploi proposent une offre de service intégrée aux employeurs. Ils interviennent dès l'analyse du poste et la rédaction de l'offre d'emploi, jusqu'à la présélection des candidats.



Il est également possible de mobiliser différentes aide de l'AGEFIPH : 4000 euros pour un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, aide à l'adaptation du poste à un handicap, et aide pour sécuriser la prise de fonction ou l'évolution professionnelle d'un salarié handicapé.

Exemple - M. L est ouvrier dans le secteur de l'industrie. Il rencontre une problématique motrice qui nécessite un aménagement de son poste de travail. L'employeur a bénéficié de l'accompagnement de son Service de Prévention et de Santé au Travail puis du Cap Emploi afin de trouver des solutions. La mise en place d'une table élévatrice et d'un siège assis / debout ont été identifiés. L'employeur a pu bénéficier d'une prise en charge de 70% du coût total de l'aménagement.

Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle

Cap emploi et les services de prévention et de santé au travail travaillent en lien étroit pour accompagner l'employeur dans la recherche et la mise en œuvre de solutions permettant le maintien dans l'emploi d'un salarié handicapé.

Informer et accompagner les entreprises

L'objectif de cette réunion était d'outiller les réseaux des entreprises afin que ceux-ci puissent sensibiliser et informer les entreprises sur les possibilités d'accompagnement pour l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, et les inciter à recruter autrement.

- Consulter <u>la plate-forme « ressources » de la communauté « Les entreprises s'engagent »</u> destinée à inciter les employeurs à déployer une politique volontariste en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap
- <u>Liste des lieux uniques d'accompagnement Cap emploi/Pôle emploi</u> en Centre-Val de Loire <u>Liste des services de prévention et de santé au travail interprofessionnels (SPSTI)</u> par département.

Contacts presse

Pierre DUSSIN, chargé de communication à la DREETS Centre-Val de Loire <u>pierre.dussin@dreets.gouv.fr</u> - 06 38 40 68 85

Cabinet de la préfète, Service régional de la communication interministérielle Tél. : 02 38 81 40 35 - Mél. : <u>pref-communication@loiret.gouv.fr</u>

